

## Formation ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

### Admission sur titre ou réorientation professionnelle Recrutement en 1<sup>ière</sup> année de formation initiale

*Pour des candidats en reprise d'études post-bac*

### Procédure de candidature

---

Ouverture des candidatures : 17 janvier 2024

Clôture des candidatures : **14 mars 2024 (23h59 – heure de Paris)**

Les candidats ont jusqu'au 03 avril 2024 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

Conditions requises pour candidater :

- L'admission sur titre suppose la poursuite d'études après le baccalauréat, validée par l'obtention au minimum d'un diplôme bac +2 ou de 120 ECTS
- La réorientation professionnelle suppose l'exercice d'une profession durant au moins 3 ans, précédée de l'obtention d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat ou bien son acquisition par validation des acquis de l'expérience.

Sélection :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier
- Un entretien pour les candidats admissibles

#### 1. Modalités de candidature

a) Inscription

L'inscription se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

b) Aptitude médicale

Les candidats doivent s'assurer avant entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer et fournir le certificat d'aptitude à l'inscription.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

<http://rdsantemarin.application.developpement-durable.gouv.fr/agendassgm/index.jsp>

## 2. Constitution du dossier de candidature

1. Règlement de 60 euros pour les frais de dossier
  - ⇒ Règlement frais de dossier
  - Soit par paiement en ligne
  - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM  
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190  
[BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) **ou** du passeport
3. Curriculum vitae\*
4. Lettre de motivation\*
5. Justificatif de niveau d'études consistant en :
  - Relevé de notes obtenues au Baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence)
  - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
  - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
6. Les documents étrangers devront faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'organisme ENIC-NARIC France. Consulter le site : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>
7. Si le candidat a déjà navigué, un relevé de navigation, ainsi qu'une copie des brevets, diplômes ou certificats de la marchande ou de la marine nationale dont il est titulaire

\* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI\_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS\_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV\_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- MOT\_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP\_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
  - DIP1\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
  - DIP2\_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
  - ....
- AUTRES\_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
  - AUTRES1\_NOM DU CANDIDAT > information n°1
  - AUTRES2\_NOM DU CANDIDAT > information n°2
  - ...

La confirmation de candidature à la sélection n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées.

Un courriel de confirmation de préinscription est envoyé au candidat.

## 3. Déroulement des entretiens

Les candidats admissibles recevront une convocation dématérialisée à partir du 06 mai 2024, pour un entretien en visioconférence via l'application Teams.

Les autres candidats seront informés de leur non-admissibilité au plus tard le 06 mai 2024.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final à partir du 30 mai 2024.

**Aucun résultat de sera communiqué par téléphone.**

Les candidats admis devront confirmer leur inscription via l'espace candidat extranet ENSM <https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>, dans les délais qui seront précisés au moment des résultats.

Le montant des droits de scolarité est fixé par arrêté ministériel chaque année.  
Pour information, le montant de ceux-ci pour l'année 2023-2024 s'élevait à 1570€.

Contact : [direction.etudes@supmaritime.fr](mailto:direction.etudes@supmaritime.fr)